

## Zone agricole à Genève

## Jardins familiaux: c'est l'heure du dialogue

**Antonio Hodgers et son chef de service sont allés rencontrer les locataires des parcelles de Puplinge. Reportage.**

**Xavier Lafargue**

Après les échanges de courrier - plutôt secs! - place à la concertation. Comme il l'avait promis, le conseiller d'État chargé du Territoire, Antonio Hodgers, est allé voir, sur le terrain, les locataires des jardins familiaux de Puplinge qui étaient sommés de démonter la quasi-totalité de leurs installations (*lire nos éditions précédentes*). Objectif: ouvrir le dialogue et trouver des solutions compatibles avec le règlement en vigueur dans la zone agricole.

Pour l'occasion, le magistrat Vert était accompagné de Nicolas Ungaro, chef du Service de l'inspection de la construction et des chantiers. «Je suis le négociateur», a lancé d'emblée ce dernier. Le ton est donné, mais en cet après-midi du 24 mai, les quelques locataires présents restent sur leurs gardes, attendant de voir à quelle sauce ils seront «mangés».

#### Faire respecter la loi

Ils vont très vite s'en apercevoir. «Le maire de Puplinge a dénoncé des infractions sur ces parcelles, et sur beaucoup d'autres d'ailleurs, commence Antonio Hodgers. Nous sommes dès lors obligés de dresser un constat, puis d'instruire. Pour ma part, j'ai beaucoup de respect pour ces coins de terre et ceux qui les cultivent. Mais je suis aussi ministre et je dois faire respecter la loi qui concerne la zone agricole.»

Que dit la législation fédérale? En substance, qu'aucun aménagement, construction ou mobilier, même très modeste, n'est autorisé dans cette zone. «Nous avons déjà toléré certaines choses, et nous continuerons, tempère Nicolas Ungaro. Mais vos maisonnettes, par exemple, ça ne pourra pas jouer.»



Le magistrat Antonio Hodgers (de face, bras ouverts) et le chef de l'inspection de la construction et des chantiers, Nicolas Ungaro (à sa droite), ont expliqué aux locataires des jardins familiaux quels aménagements ils pouvaient conserver. LUCIEN FORTUNATI

Moue des locataires. L'un d'eux questionne: «Nous avons aussi des espaces couverts, mais pas fermés comme des cabanons. Ça pourrait aller?» Antonio Hodgers intervient: «Les structures couvertes sont incompatibles avec le droit fédéral. Je regrette.» Le locataire est déçu. «On pensait avoir trouvé quelque chose d'intermédiaire...» nous glisse-t-il.

#### Le tour du propriétaire

On entre alors dans le concret. Base de travail? «Les jardins familiaux de Laconnex, un site très semblable au vôtre», indique Nicolas Ungaro. Il exhibe des photos aériennes prises avant et après la mise en conformité exigée par l'État. Avant, on distingue des cabanons et nombre d'autres aménagements. Et après? «Moi, sur ces photos, je vois surtout qu'il n'y a plus rien», déplore Oskar von Burg, retraité et responsable de la petite association des jardins familiaux.

Un tour du propriétaire commence, et les questions fusent. «Les cheminements en dalles, on pourra les garder?» Réponse de Nicolas Ungaro: «Évitez! Mais du gravier, c'est envisageable.» Question: «Les pergolas?» Réponse: «Oui, si elles soutiennent des produits agricoles, par exemple de la vigne. Mais des pergolas couvertes, non.» Question: «On peut garder nos chaises, tables, coffres à outils?» Réponse: «Oui pour du mobilier de base. Si possible, évitez d'avoir chacun votre coffre à outils. Mais on ne viendra pas voir leur nombre ni leur grandeur. Vous pouvez aussi avoir un barbecue sur roulettes, mais pas en dur. Et des jeux pour les enfants, tel un trampoline, ou encore un parasol.»

#### Petit et grand deuil

Pour montrer la bonne volonté de l'État, le chef de service précise: «À Genève, on fait preuve de tolérance. Car la loi fédérale exigerait

une demande d'autorisation de construire même pour des tables et des chaises. Et vous n'auriez aucune chance de l'obtenir en zone agricole.»

S'adressant aux agriculteurs amateurs, Antonio Hodgers en convient, «il y a un petit deuil à faire...» Paulo, l'un des locataires, rétorque. «Un grand deuil, Mon-

sieur. Pour nous, mais aussi pour nos enfants, qui passaient de bons moments ici.» Oskar tente une percée: «On a aménagé un local au fond, pour nous réunir. On pourra le garder?» Le conseiller d'État sourit et lance: «N'aggravez pas votre cas...»

#### Du temps pour débarrasser

Cette «boutade» aura curieusement le don de détendre l'atmosphère. Avant de se quitter, les protagonistes de cette visite se mettent d'accord pour la suite. L'État va accorder du temps aux locataires pour mettre le site en conformité. «Mais on laissera passer l'été, promet Nicolas Ungaro. Ce serait bien de commencer à débarrasser cet automne.» Il attend de leur part un planning de remise en état des lieux.

Une fois le conseiller d'État et son chef de service partis, quelques locataires se réunissent. Oskar nous confie: «J'avais espéré un peu plus de souplesse. Là, on a très peu de latitude.» Paulo constate, amer. «Ils appliquent la loi, je peux le comprendre. Mais je ne me vois pas rester encore longtemps ici. S'il pleut, on ne pourra plus s'abriter. Et laisser du mobilier, c'est impossible. On va me le piquer!» Oskar conclut: «On a obtenu un délai raisonnable, et surtout le dialogue m'a paru constructif. C'est mieux que rien...»

## Déménager et perdre sa place en crèche: le dilemme des parents

**Ville de Genève**  
Le Conseil municipal a refusé d'assouplir le règlement et souhaite que l'Association des communes s'empare du sujet.

C'est un cas de figure que bien des jeunes parents connaissent: s'ils décident de déménager dans une autre commune, leur enfant perdra sa place en crèche. C'est ainsi à peu près partout dans le canton. Une motion déposée en 2019 par une ex-élue socialiste, Martine Sumi, propose que la Ville de Genève «fasse œuvre de pionnière» en autorisant malgré tout les tout-petits à poursuivre leur parcours en crèche jusqu'à l'entrée à l'école primaire - et non seulement jusqu'à la fin de l'année en cours.

Las. En commission, les élus ont décidé de supprimer la partie la plus ambitieuse du texte. Ils estiment que l'exception prévue par le règlement actuel suffit. Gardent leur place les enfants dont un des parents continuera à travailler en ville. En 2020, 170 fa-

milles bénéficiaient d'une dérogation. Pour la conseillère administrative Christina Kitsos, pourtant signataire de la motion à l'époque, il est important que le «lien fiscal» demeure.

#### Dossiers en attente

Reste que le problème demeure lui aussi, à la collision de deux pénuries bien connues: les logements et les places en crèche. L'offre en matière de petite enfance dénote d'une forte disparité selon les communes. «Certains font des investissements importants, comme Plan-les-Ouates, d'autres zéro», relève Christina Kitsos. En Ville, le taux de couverture n'est que de 82%, malgré une politique très volontariste ces vingt dernières années.

Pour la droite et le centre, voilà la principale raison pour ne pas assouplir encore davantage la réglementation. «Il ne nous paraît pas admissible d'aller au-delà en raison du nombre de dossiers en attente», estime la centriste Anne Caron. «Il n'est absolument pas normal que la Ville finance

des places pour des personnes qui ne sont pas des communiers», s'agace la PLR Patricia Richard, ajoutant: «Déménager est un choix que font les parents.»

#### Saisir l'ACG

De la motion initiale, il ne reste donc que la seconde partie. Elle demande au Conseil administratif de porter la problématique devant l'Association des communes genevoises. Objectif: concevoir «une réelle politique familiale préscolaire». Ainsi allégé, le texte a recueilli le soutien du PS, des Verts et d'EaG.

La magistrate Christina Kitsos promet qu'elle saisira l'ACG «avec plaisir», tout en rappelant que la Ville n'est «qu'une Commune parmi d'autres». Interrogé récemment par «20 minutes», le président de l'ACG, Gilbert Vonlanthen disait, lui, militer pour une révision de la péréquation financière «en vue d'une redistribution plus égalitaire des richesses entre les communes pour mettre en œuvre un socle commun de prestations sociales».

**Théo Allegrezza**

PUBLICITÉ

CLUB Tribune de Genève | Voyages

**CROISIÈRE**

**Art et Histoire au fil du Rhône**

Du 7 au 13 septembre 2022  
à bord du MS Van Gogh

SUISSE - LYON - MACON - TAIN L'HERMITAGE - AVIGNON - ARLES - MARTIGUES

Partez à la découverte de la Provence authentique qui combine style et raffinement. Tout au long de cette croisière, vous pourrez admirer la beauté des paysages.

Mâcon cité natale de Lamartine, Pérouges la médiévale et le monastère royal de Brou, Lyon et les Halles Bocuse, Hauterive Le Palais idéal du Facteur Cheval, Expérience unique: les carrières de Lumières aux Baux de Provence, sur les pas de Van Gogh à Arles, Aix en Provence le pays de Cézanne et le Marseille de Pagnol

Prix unique par personne

**Fr. 2'475.-**

Supplément pont supérieur Fr. 300.-

Supplément cabine individuelle Fr. 675.- (nombre limité)

#### Renseignements et programme complet

Mail: michele.paoli@tamedia.ch - Tél.: 022 322 34 96 / 079 435 12 35

Tous nos voyages sur:  
**clubvoyages.tdg.ch**



#### Comment devenir membre du Club ?

Être abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur [club.tdg.ch](http://club.tdg.ch). Abonnements et renseignements: 0842 850 150

Notre partenaire

